

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>28 NOVEMBRE 2012</b></p>
--

## **1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CA DU 3 OCTOBRE 2012**

Adopté à l'unanimité.

## **2 - AFFAIRES GENERALES**

### **- RENOUELEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL**

Le mandat du directeur général de Metz en Scènes, Monsieur Jean-François RAMON, recruté le 1er février 2009 arrivera à terme le 31 janvier 2014. Le président et les membres du CA se félicitent unanimement du bilan (restructuration, activités, préfiguration BAM, partenariats développés, augmentation de la fréquentation) de Monsieur RAMON.

Au vu du bilan de la période écoulée (de février 2009 à ce jour) ayant fait l'objet de rapports d'activités très détaillés et des orientations et projets d'activités à venir - dont la mise en place de la future Boîte à Musiques - il est proposé au Conseil d'administration une reconduction expresse du mandat du directeur général pour une période de trois ans à compter du 1er février 2014.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **- BILAN DU FESTIVAL FRANCO-ALLEMAND et FESTIVAL MUSIQUES VOLANTES**

**En plus du festival Hors Format, l'EPCC dispose aujourd'hui de deux évènements phares en terme de festival :**

- Le festival franco-allemand continue sa progression et se développe hors les murs grâce notamment au soutien de la Ville de Metz. Le nombre d'entrées s'est élevé à 4387 en 2012 contre 3019 en 2011. Son rayonnement est transfrontalier.

- Le festival Musiques Volantes dont une grande partie se déroule aux Trinitaires. Celui-ci draine chaque année un public de plus en plus important.

Ces deux festivals rayonnent au niveau national, voire international. Leur médiatisation prend une importance croissante d'édition en édition.

**- RETOUR METZ METROPOLE SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE POUR L'UTILISATION DES SALLES PAR LE C2R**

Faisant suite à la demande du Conseil d'Administration du 3 octobre 2012, le directeur général de l'EPCC a transmis un courrier au Président de Metz Métropole afin de solliciter la prise en charge financière des locations de salles par le C2R, cet établissement relevant de la compétence de l'agglomération.

La mise à disposition gracieuse pratiquée actuellement constitue en effet une anomalie si l'on se réfère au système de tarification adopté chaque année par le Conseil d'Administration et que l'ensemble des partenaires applique.

Monsieur BOHL répond à cela qu'il a eu une discussion avec Monsieur FONTE et se dit gêné par la probable éviction du C2R de l'ARSENAL, ce dernier étant présent dans les murs depuis 1989.

Monsieur Jean-Luc BOHL mentionne par ailleurs que l'agglomération a été sollicitée tardivement et qu'elle ne pourra attribuer de subvention pour participer au financement des locations de salles pour le C2R en 2013.

Monsieur FONTE précise que la politique de tarification s'applique à toutes les structures, y compris à l'ONL qui paie une location. Il s'agit de s'inscrire dans une logique d'intervention qui tienne compte des compétences territoriales des différentes collectivités. L'EPCC ne peut continuer de gérer une telle anomalie.

Madame NICOLAS informe le Conseil d'Administration que beaucoup de parents ont protesté contre une éventuelle décision de ne plus mettre les locaux de l'ARSENAL à disposition du C2R. Elle espère que cette affaire n'aura pas d'incidence sur les élèves et leurs familles qui ont à cœur de venir dans un lieu comme l'ARSENAL.

Metz Métropole n'ayant pas de solution immédiate, il est convenu de ne pas faire payer de locations de salles en 2013. Par contre, Metz Métropole doit trouver une solution dès janvier 2014.

- **POINT SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT ET PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DE DIRECTION**

Monsieur RAMON rappelle que le projet d'établissement actuellement en œuvre et adopté par le CA en novembre 2009 est en cours de réécriture et devrait être présenté au cours d'un prochain Conseil d'Administration.

La mise à jour de ce projet d'établissement a amené la direction à se pencher sur un nouvel organigramme de direction intégrant l'arrivée de la BAM.

Ce nouvel organigramme de direction est joint en annexe au présent compte rendu.

- **PRESENTATION DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION – ARSENAL**

Les aménagements de l'ARSENAL initiés par la Ville de Metz sont présentés aux membres du Conseil d'Administration.

Le bar se situant dans l'actuel « petit hall » sera transféré dans la billetterie se trouvant dans le grand hall. L'idée est de capter plus de public aux entractes et à la fin des spectacles. La billetterie, quant à elle, sera transférée dans le petit hall.

La boutique et la galerie d'exposition seront reconfigurées de manière à créer un espace de rencontres et conférences en lieu et place de l'actuelle boutique.

Les travaux devraient démarrer cet été pour finir en septembre – avec possibilité de les rendre accessibles à l'occasion des journées du patrimoine.

- **RECRUTEMENT MACHINISTE ET RECRUTEMENTS LIES AU NOUVEL EQUIPEMENT DE LA BOITE A MUSIQUES**

Dans le cadre de la création d'une direction technique, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la création d'un poste de machiniste qui n'entraînera pas de coûts supplémentaires.

De plus, dans le cadre de la Boîte à Musiques dont l'ouverture devrait être effective fin 2013, début 2014, il est confirmé le projet de recruter les postes suivants :

LIBELLÉS	2010	2012	2013	2014
<b>Recrutements réalisés :</b>				
Médiateur / Jeune Public	1			
Médiateur / Chargée de projet	1			
Médiateur culturel / Formation		1		
Responsable du pôle / Admin. délégué		1		
<b>Recrutement en cours :</b>				
Chargé de communication			1	

Recrutements à réaliser :				
Régisseur général			1	
Assistant de gestion			1	
Réseau informatique / Vidéo			1	
Webmaster			1	
Technicien son			1	
Technicien lumière			1	
Régisseur studio 1			1	
Régisseur studio 2			1	
Accueil / Secrétariat / Billetterie				1
Maintenance / Gardiennage				1
Bar / Accueil artistes				1
<b>TOTAL</b>	2	2	9	3

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### INFORMATION SUR LICENCIEMENT DU RESPONSABLE DU PATRIMOINE ET CONSEQUENCE ORGANISATIONNELLE

Monsieur RAMON a dû mettre fin au contrat du responsable du patrimoine et de la sécurité des bâtiments pour fautes graves. Cette personne avait fait l'objet de plusieurs mises en garde tant du point de vue de son comportement agressif envers ses collègues que de fautes liées à son activité, notamment dans ses relations avec sa hiérarchie ainsi qu'avec des partenaires extérieurs.

Monsieur RAMON informe les membres du Conseil d'Administration qu'une procédure de remplacement est lancée.

### 3 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

#### - DECISION MODIFICATIVE POUR VOTE N°2

Zériga LAARABA, administratrice, présente les modifications apportées au budget initial.

Dépenses	Budget initial	Budget modifié	Modification
Fonctionnement	5 664 149	5 729 182	65 033
042 D	70 000	150 000	80 000
040 D	0	100 000	100 000
Investissement	184 000	184 000	0
<b>Total général</b>	<b>5 918 149</b>	<b>6 163 182</b>	<b>245 033</b>

<b>Recettes</b>	<b>Budget initial</b>	<b>Budget modifié</b>	<b>Modification</b>
Fonctionnement	5 664 149	5 729 182	65 033
042 R	70 000	150 000	80 000
040 R	0	100 000	100 000
Investissement	184 000	184 000	0
<b>Total général</b>	<b>5 918 149</b>	<b>6 163 182</b>	<b>245 033</b>

Le tableau annexé au présent extrait mentionne les variations par chapitre.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur RAMON informe les membres du Conseil d'Administration, que, si le budget le permet, une provision pour risques sera constituée afin de faire face à un éventuel recours aux prud'hommes. Cette provision n'a pas pu être budgétisée à l'occasion de la présente décision modificative. Les membres du Conseil d'Administration en seront informés lors de la présentation des comptes 2012. Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de cette possibilité.

#### - **BUDGET 2013**

Le budget prévisionnel 2013 est présenté en équilibre et voté par chapitre. Il est à noter qu'en 2013 les ressources propres risquent de diminuer du fait de la baisse des locations de salles liée aux travaux qui démarreront dès le mois d'avril et du contexte économique défavorable. S'agissant des subventions, si la Ville de Metz apporte l'essentiel du soutien parmi les financeurs publics, il est à noter que la subvention dite de fonctionnement (hors action BAM) n'a pas été revalorisée depuis 2010. S'agissant des dépenses, les charges ont été réduites à leur maximum. Aller au-delà, mettrait le fonctionnement de la structure en difficulté. L'EPCC doit tout de même continuer ses efforts d'optimisation en sachant qu'il faudra tenir compte de l'incompressible progression mécanique de la masse salariale.

Les documents budgétaires sont annexés au présent compte rendu.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## **TARIF LOCATION DE SALLES 2013 ET TARIFS DE BILLETTERIE 2013 / 2014**

Il est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, le réajustement des tarifs de location de salles ainsi que les tarifs de billetterie selon les tableaux joints annexés :

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention :

### **4 - DIVERS**

#### **- INTEGRATION DES BIENS MIS A DISPOSITION SUIVANT CONVENTION AVEC LA VILLE DE METZ**

Dans le cadre de l'intégration des biens mis à disposition par la Ville de Metz, il est proposé au Conseil d'Administration de valider la démarche décrite ci-dessous :

- Les biens seront intégrés conformément à l'état fourni par la Ville de Metz,
- L'intégration des biens s'accompagne du transfert de la subvention et de la reprise sur subvention,
- L'agent comptable est autorisé à procéder à l'intégration par une opération non budgétaire,
- L'amortissement des biens transférés s'effectuera, pour chacun des biens, en mode linéaire sur la durée lui restant à courir,
- Pour des raisons de délai de mise en œuvre, les amortissements des biens transférés ne peuvent être comptabilisés en 2012. Un train d'amortissement spécifique sera réalisé sur l'exercice 2013, il reprendra les amortissements pour les années 2009 à 2012 inclus. Ainsi la valeur nette comptable au 31/12/2012 des biens transférés sera ajustée, et les amortissements 2013 pourront porter à la fois sur les biens acquis et sur les transférés.

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0